

GAGNEZ DU TEMPS,  
VOS DÉCLARATIONS EN LIGNE  
SUR [www.guso.com.fr](http://www.guso.com.fr)  
C'EST PLUS SIMPLE !



## Le Guso un seul interlocuteur.

Il permet à l'employeur d'effectuer auprès d'un organisme unique, les déclarations obligatoires liées à l'embauche, et de s'acquitter du montant des cotisations et contributions sociales afférentes.

- un seul formulaire de déclaration simplifiée des cotisations (papier ou en ligne) pour l'ensemble des organismes de protection sociale, 6 formalités en une !
- un seul règlement des cotisations pour l'ensemble des organismes,
- une déclaration préalable à l'embauche,
- la déclaration unique et simplifiée vaut contrat de travail,
- l'attestation envoyée mensuellement par Guso au salarié se substitue à la remise du bulletin de paie,
- une offre de service élargie : un site Internet multi-fonctionnalités (adhésion, saisie de la déclaration, consultation de compte...) et toujours une assistance téléphonique avec le numéro Azur 0 810 863 342 (prix d'un appel local).

## Un dispositif obligatoire

pour toute personne physique (particulier, commerçant, profession libérale...) et toute personne morale de droit privé (association, entreprise, comité d'entreprise, comité des fêtes...) ou de droit public (collectivité territoriale, établissement public, service de l'Etat...) qui :

- n'ont pas pour activité principale ou pour objet l'exploitation de lieux de spectacles, de parcs de loisirs ou d'attraction, la production ou la diffusion de spectacles,
- emploient sous contrat à durée déterminée des artistes du spectacle (article L 762-1 du code du travail) ou des techniciens qui concourent au spectacle vivant,
- organisent des spectacles vivants et ce, sans limitation du nombre de représentations.



# GUSO

une réponse simple pour l'emploi  
de salariés du *spectacle vivant!*

[www.guso.com.fr](http://www.guso.com.fr)  
Un accès complet au service  
Guso sur le nouveau site  
internet

### la possibilité :

- de s'affilier gratuitement en direct,
- de s'informer sur le nouveau dispositif,
- de saisir sa déclaration en ligne, mais aussi la déclaration préalable à l'embauche,
- de consulter en toute sécurité votre compte (employeurs et salariés),
- de prévoir ou de calculer vos contributions et cotisations,
- de s'acquitter du montant des cotisations par téléversement par prélèvement,
- de commander des dossiers Guso comprenant la Déclaration Unique et Simplifiée (DUS) et la Déclaration Préalable à l'Embauche (DPAE) pré-identifiées aux coordonnées de l'employeur,
- de modifier vos données administratives.

Les services du  
Guso sont aussi  
disponibles par  
téléphone

N°Azur 0 810 863 342

PRIX APPEL LOCAL



# Guso

une réponse simple pour l'emploi  
de salariés du *spectacle vivant!*

## Ce dispositif de simplification est proposé par :

- **L'AFDAS** (Formation professionnelle)
- **L'Assédic** (Assurance chômage)
- **Audiens\*** (Retraite complémentaire et prévoyance)
- **Les Congés Spectacles** (Congés payés)
- **Le CMB** (Service de Santé au Travail)
- **L'Urssaf** (Sécurité sociale)

Il permet aux organisateurs qui n'ont pas pour activité principale le spectacle vivant d'accomplir, en une seule fois, toutes les formalités liées à l'embauche et à l'emploi d'un salarié du spectacle vivant.

\* IRPS, IRCPS et IPICAS

# Guso

une réponse simple pour l'emploi  
de salariés du *spectacle vivant!*

- Pour vous informer,
- S'affilier gratuitement au dispositif,
- Connaître et prévoir le montant de vos cotisations sociales,
- Faire votre déclaration en ligne ou recevoir les formulaires papier simplifiés

Connectez-vous

 [www.guso.com.fr](http://www.guso.com.fr)

ou

*Contactez-nous*

 **N°Azur 0 810 863 342**

PRIX APPEL LOCAL

Du lundi au vendredi  
de 9h à 17h sans interruption

**Guso**

TSA 20134  
69942 Lyon Cedex 20

Fax : 04 50 33 94 50



# Guso

une réponse simple pour l'emploi  
de salariés du *spectacle vivant!*



Connectez-vous

 [www.guso.com.fr](http://www.guso.com.fr)

ou

*Contactez-nous*

 **N°Azur 0 810 863 342**

PRIX APPEL LOCAL

